



Robinet d'eau potable et eau chaude ?

Par **Indignation**, le **16/03/2015** à **12:53**

Bonjour,

L'employeur est obligé de fournir des sanitaires avec un WC et un urinoir pour 20 hommes, accompagné d'un point d'eau.

Ainsi que deux WC pour 20 femmes avec également un point d'eau.

J'ai constaté que dans mon entreprise le ratio n'est absolument pas respecté.

De plus certains lavabos ne sont plus alimentés en eau chaude. Et rien n'est fait, malgré nos signalements. Avec la saison hivernale, nos mains en pâtissent sérieusement.

Il y a t-il une obligation légale sur ce point ?

Merci.

Par **P.M.**, le **16/03/2015** à **15:58**

Bonjour,

Vous pouvez vous référer à ces dispositions du Code du Travail :

- [art. R4228-7](#)
- [art. R4228-10 à 15...](#)